
PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ÈRE} SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 29 OCTOBRE 2015

Présences :	André Forest	Administrateur
	Diane Gingras	Administrateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Martin Robert	Administrateur
	Luce Samoisette	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
Absences motivées:	Pierre Cossette	Administrateur
	Gerald Cutting	Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Sylvain Bernier	Directeur recherche
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la PDG et affaires publiques
	Murray McDonald	Directeur programmes santé mentale et dépendance
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Bruno Petrucci	Directeur de la qualité de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée
	Jean-François Trudel	Cogestionnaire médical psychiatre
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DES PRÉSENCES

Après avoir constaté le quorum, le président ouvre la réunion à 16 h.

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette première assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION : CA 233 – 2015-10-29

Relative à l'adoption de l'ordre du jour du 29 octobre 2015

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 3. Questions du public**
- 4. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
- 5. Dépôt pour approbation de la déclaration d'ouverture des administrateurs du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**
- 6. Agenda de consentement**
 - 6.1 Affaires cliniques**
 - 6.1.1 Recommandations des exécutifs des CMDP locaux du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.2 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
 - 6.2 Affaires administratives**
 - 6.2.1 Rapports d'activités de la PDG du 1^{er} avril au 30 septembre 2015
 - 6.2.2 Calendrier 2015-2016 du conseil d'administration pour approbation
 - 6.3 Affaires universitaires**
 - 6.3.1 Nomination d'un membre régulier au Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS
- 7. Points de discussion**
 - 7.1 Dépôt pour approbation du règlement sur la régie interne du conseil d'administration
 - 7.2 Désignation du secrétaire du conseil d'administration
 - 7.3 Dépôt pour approbation des comités du conseil d'administration
 - 7.4 Résultats financiers après 6 périodes
 - 7.5 Tableau de bord après 5 périodes
- 8. Rapports des comités et instances du conseil d'administration et de la PDG**
 - 8.1 Comité des usagers
 - 8.2 CMDP / CII / CM
 - 8.3 DRMG / CRSP / Comité des services aux anglophones et Sages femmes
- 9. Points d'information et d'échanges**
 - 9.1 Journée de formation des membres du conseil d'administration
 - 9.2 Campagne de financement Centraide
- 10. Divers**
- 11. Huis clos**
 - 11.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- 12. Évaluation de la rencontre**
- 13. Clôture de la séance**

3.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Une intervention est faite par une responsable syndicale de l'APTS pour l'Estrie, et par le président de la FIQ-CHUS, en regard de la publication de l'ordre du jour et de l'heure du début de la séance ordinaire à 16 h. En effet, comme la séance débute à 16 h, la disponibilité du public est plus restreinte. Par conséquent, ils suggèrent que l'heure soit modifiée afin de permettre un meilleur accès à la population.

Une deuxième question est émise par une technicienne en éducation spécialisée et membre du conseil multidisciplinaire, sur les modalités de transmission du bulletin *Le Lien*, du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Une dernière intervention est faite par un membre de la FIQ, concernant le projet Optilab qui soulève des inquiétudes chez les travailleurs. Ces derniers dénoncent le manque de transparence entourant tout l'exercice.

Le président et la présidente-directrice générale adressent les questions du public. L'intervention quant à l'heure du début de la séance sera abordée à la prochaine plénière du conseil d'administration. De plus, l'ordre du jour de chacune des séances ordinaires sera publié sur le site internet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS une semaine avant la rencontre.

Quant à la publication du bulletin *Le Lien*, il est disponible tous les lundis sur le site internet et diffusé sur l'intranet de chaque installation. De plus, l'envoi par courriel au personnel sera maintenu.

Pour terminer, la présidente-directrice générale indique que les travaux liés à Optilab reprendront sous peu et qu'un plan de communication sera prévu pour favoriser la transmission d'informations et permettre une meilleure transparence quant aux travaux qui seront entrepris.

4.0 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 1^{er} au 29 octobre 2015, a été transmis aux membres à titre informatif. Le président fait part des différentes activités ayant eu lieu.

À la suite des questions et commentaires, le président informe les membres qu'ils recevront tous les communiqués de presse qui seront publiés par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, avant leur transmission aux médias, ou exceptionnellement, en même temps lors de l'envoi.

5.0 DÉPÔT POUR APPROBATION DE LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

Les membres ont pris connaissance des documents suivants avant la séance:

- Déclaration d'ouverture des administrateurs du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Fiche synthèse du dossier
- Projet de résolution

Le président invite M. Denis Marceau à présenter les travaux engendrés par le groupe de travail composé de Dre Raymonde Vaillancourt, Mme Diane Gingras, M. Martin Robert et lui-même. Ce groupe a été désigné par les membres du conseil d'administration pour concevoir cette déclaration avec le soutien de M. Olivier Lemieux-Girard, adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques, et de Mme Marie-Claude Poulin, agente d'information à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

Lors de la rencontre inaugurale du conseil d'administration tenue le 7 octobre dernier, les membres ont reconnu l'importance de s'approprier la démarche ayant permis d'établir les fondements de l'organisation. Pour ce faire, les membres ont convenu de se doter d'une déclaration d'ouverture qu'ils souhaitent faire connaître à l'ensemble de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ainsi qu'à la population.

Le groupe de travail a tenu une rencontre de travail le mardi 20 octobre 2015 au cours de laquelle les membres se sont entendus sur les contenus et la forme privilégiés pour le document.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 234 – 2015-10-29

Relative à l'approbation de la déclaration d'ouverture des administrateurs du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 1^{er} avril 2015, issue de la fusion de 14 établissements;
 - la nécessité de définir une identité organisationnelle propre à ce nouvel établissement;
 - l'adoption de la vision et des valeurs avant la mise en place du conseil d'administration;
 - l'adhésion des membres du conseil d'administration à cette vision et ces valeurs;
 - la nécessité pour les membres du conseil d'administration de se les approprier à titre d'administrateurs de l'établissement;
 - les travaux réalisés par le groupe de travail désigné par le conseil d'administration qui a tenu compte des commentaires de chacun des membres émis à la séance inaugurale;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER**
- le projet de Déclaration d'ouverture des administrateurs du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - de diffuser cette déclaration auprès de la communauté du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, des usagers et de la population;

La Déclaration d'ouverture des administrateurs du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, adoptée, sera déposée au répertoire *Documents de référence du conseil d'administration*. De plus, les membres conviennent qu'elle pourrait être révisée dans six mois, au besoin, pour une meilleure perspective de l'évolution du dossier.

Le président ainsi que les membres félicitent le comité pour les travaux présentés.

6.0 AGENDA DE CONSENTEMENT

La présidente-directrice générale informe les membres des modalités de présentation des sujets composant l'Agenda de consentement. En effet, comme les points qui y figureront reviendront de façon continue, pour adoption, ils seront présentés par bloc, pour une gestion efficace du temps. Les membres peuvent poser des questions d'éclaircissements afin de s'assurer d'une bonne compréhension des résolutions.

6.1 Affaires cliniques

6.1.1 Recommandations des exécutifs des Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) locaux du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

La présidente-directrice générale réfère les membres aux documents suivants qu'ils ont reçus avant la séance :

- Fiche de présentation des recommandations des exécutifs des Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) locaux du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Projet de résolution

Elle informe les membres qu'avec l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, au 1^{er} avril 2015, et la création d'un seul CMDP avec un exécutif et la *Loi sur la santé et les services sociaux*, les membres du CMDP sont à analyser et développer une structure de gouvernance optimale à mettre en place pour le CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, soit la présence d'un exécutif central avec des sous-comités locaux.

Toutefois, cette analyse indique que ces sous-comités locaux ne peuvent en aucune manière maintenir les pouvoirs qu'avaient antérieurement les exécutifs des anciens établissements. Par conséquent, toute décision formelle et légale, avec ou sans recommandation au conseil d'administration doit nécessairement être prise au sein de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, dûment constitué selon la loi.

Or, pendant la période de transition, à court terme, le Président du comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, a consenti que les nominations de médecins étant recommandées par les CMDP locaux soient acheminées à la Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels, pour approbation par le conseil d'administration. Le projet de résolution est donc modifié pour informer le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS des résolutions du conseil d'administration et la réserve de la recommandation du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sera retirée.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 235 – 2015-10-29

Relative à la nomination de médecins, de dentistes et de pharmaciens

- A) **CONSIDÉRANT :**
- **La recommandation de l'exécutif du CMDP de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : **Dre Valérie CARRÉ**, membre actif au Département de gynécologie-obstétrique avec privilèges de pratique en ultrasonographie. Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2016.

Dre Laurence FONTAINE, membre associé au Département d'anesthésiologie-réanimation avec privilèges en anesthésiologie pour une durée indéterminée. Date d'entrée en vigueur : 10 juillet 2015.

Dr Olivier MORIN-TREMBLAY, membre actif au Département de médecine générale avec privilèges de pratique en médecine générale. Date d'entrée en vigueur : 15 septembre 2015.

Dre Manon PAQUETTE, membre actif au Département de médecine générale avec privilèges de pratique en médecine générale. Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2015.

Dr Matthias Georg ZILLER, membre associé au Département de médecine spécialisée avec privilèges en neurologie. Date d'entrée en vigueur : 1^{er} novembre 2015.

-
- B) **CONSIDÉRANT :**
- **La recommandation de l'exécutif du CMDP du CSSS de Memphrémagog;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AJOUTER : au **Dre Geneviève GAGNÉ**, membre associé au Département de médecine générale, des privilèges de consultation et traitement au service de santé cardiaque (Pro-Cœur).

DE PRENDRE ACTE : de la démission du **Dr Bernard ROUSSEAU**, membre actif au Département de médecine spécialisée, qui sera effective à compter du 31 décembre 2015.

- C) CONSIDÉRANT :**
- **La recommandation de l'exécutif du CMDP de la MRC de Coaticook;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUVELER : le statut de membre actif du **Dr Steven MONETTE** avec privilèges de garde à la salle d'urgence, d'admission et traitement dans les lits d'observation de la salle d'urgence, d'admission et traitement sur les unités de soins prolongés, d'hébergement et à l'unité gériatrique, de participation aux activités du CMDP selon son statut et de participation à l'équipe interdisciplinaire (hébergement permanent et /ou unité gériatrique), au Département de médecine générale, et ce, jusqu'au 31 mars 2017.

-
- D) CONSIDÉRANT :**
- **La recommandation de l'exécutif du CMDP du CHUS – Hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : **Dre Élodie CÔTÉ**, membre actif au Service de soins palliatifs, du Département de médecine générale, avec privilèges d'admission, consultation et traitement. Entrée en fonction : 14 septembre 2015.

Dre Stéphanie DÉSILETS, membre actif au Département d'hématologie, avec privilèges d'admission, consultation et traitement, *sous réserve de confirmation du permis du Collège des médecins*. Entrée en fonction : 1^{er} mars 2017.

Dr Maxime ST-AMANT, membre actif au Département de radiologie, avec privilèges de consultation, traitement et échographie, pour remplacement du 3 août 2015 à juillet 2016.

DE CHANGER : le statut de membre actif du **Dr Sylvain PRÉVOST** pour un statut de membre conseil au Service de médecine nucléaire, du Département de radiobiologie, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

- E) CONSIDÉRANT :**
- **La recommandation de l'exécutif du CMDP du CSSS du Granit;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : **Dr Martin PELLETIER**, membre actif au Département de médecine interne avec privilèges en médecine interne – ECG, ECG effort, cardioversion électrique élective, échographie cardiaque, biopsie et aspiration médullaire et Holter.

Dre Anne GAUVIN-MEUNIER, membre actif au Département de chirurgie générale avec privilèges en chirurgie générale – endoscopie digestive, chirurgie par laparoscopie, césarienne, traumatologie et hospitalisation.

Dre Chanel HOUDE, membre actif au Département de radiologie avec privilèges en radiologie – lecture à distance pour examens en urgence – lecture à distance pour tous les examens de CT-SCAN en ORL – lecture à distance pour tous les examens CT-SCAN en ORL des tissus mous du cou et des mastoïdes (excluant les sinus).

Dre Karina ROLLIN, membre associé au Département de chirurgie générale avec privilèges en chirurgie générale – endoscopie digestive, chirurgie par laparoscopie, césarienne, traumatologie et hospitalisation.

Membre honoraire, Dr Yves MARMEN, membre actif au Département de radiologie dont le départ à la retraite est le 1^{er} mai 2015, et ce, après 15 ans de service.

Membre honoraire, Dr Wadih-Pierre SAAD, membre actif au Département de médecine interne dont le départ à la retraite est le 1^{er} juillet 2015 après 6 ans de service.

Membre honoraire, Dr Daniel BROCHU, membre actif au département de médecine générale dont le départ à la retraite est le 31 août 2015 après 43 ans de service.

DE PRENDRE ACTE : de la démission de **Dr Denys BRETON**, membre actif du département de chirurgie générale dont le départ est effectif depuis le 28 septembre 2015.

D'AUTORISER le renouvellement de nominations des membres actifs et associés, pour une période de 3 ans, soit d'octobre 2015 à octobre 2018.

- F) **CONSIDÉRANT :**
- **La recommandation du comité exécutif du CMDP de l'Hôpital de Granby;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER :

Dr Olivier MORIN-TREMBLAY à titre d'omnipraticien associé, avec privilèges de pratique aux soins intensifs.

Dre Marie CHAGNON-LESSARD à titre d'omnipraticienne active, avec privilèges de pratique à l'hospitalisation.

- G) **CONSIDÉRANT :**
- **Les recommandations du comité exécutif du CMDP du CLSC – Urgence mineure – Centre d'hébergement de Windsor;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER :

Dre Fatima Zahra BOUCHOUIRAB, membre conseil au Département de biochimie avec privilèges au Département de biochimie médicale et consultation à la clinique externe de lipides *sous réserve de la réception d'une deuxième lettre de référence à son dossier.*

Dre Josiane PINARD, chef intérimaire du service de l'urgence mineure de Windsor.

- H) **CONSIDÉRANT :**
- **Les recommandations du comité exécutif du CMDP de l'Hôpital Fleurimont et de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke;**
 - Que Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, appuie cette recommandation;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER :

Dr Maxime RICHER, membre *actif* au Département d'anatomopathologie, avec privilèges de consultation, à l'Hôpital Fleurimont et de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke (installation CHUS), qui sera son lieu d'exercice principal en centre hospitalier.

- I) **CONSIDÉRANT :**
- QUE la lettre du **Dre Marie Farmer**, datée du 15 octobre 2015, informant le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS de sa démission le 15 décembre 2015, fera l'objet d'un point d'information à la réunion du comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS du 27 octobre 2015 (voir lettre en annexe);
 - QUE Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, a pris acte de cette démission;
 - Que le CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est informé de cette résolution.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE : de la démission du **Dre Marie Farmer**, membre actif au Service de neuropédiatrie du Département de pédiatrie, qui sera effective à compter du 15 décembre 2015.

6.1.2 Modifications au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

La présidente-directrice générale explique les modifications devant être faites au Registre des signataires autorisés, document que tous ont reçu avant la séance.

Le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 236 – 2015-10-29

Relative aux modifications au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- QUE toute modification apportée au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement à la RAMQ doit faire l'objet d'une résolution au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - QUE la directrice des services professionnels, Dre Colette Bellavance, propose des modifications au registre des signataires autorisés.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire les modifications suivantes au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'Hôpital Fleurimont et l'Hôpital Hôtel-Dieu :

- Ajouter Dre Émilie Riou, chef du Service de neurologie pédiatrique, par intérim, débutant le 15 juillet 2015;
- Modifier la signature du Dr Emond Rizcallah, chef du Département anatomopathologie par intérim, à celui de chef du Département anatomopathologie;
- Modifier le titre de Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels, débutant le 15 juin 2015;
- Modifier le titre de Dre Linda Gagnon, directrice des services professionnels adjointe – médecine spécialisée, débutant le 25 mai 2015.

6.2 Affaires administratives

6.2.1 Bilans de la présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS du 1^{er} avril au 30 septembre 2015

La présidente-directrice générale fait un bref sommaire des bilans du 1^{er} avril au 30 septembre 2015 que tous les membres ont reçus antérieurement. Les membres soulignent que ceux-ci ont été utiles à la compréhension des travaux requis à la mise en place du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 237 – 2015-10-29

Relative aux bilans de la PDG du CIUSSS de l'Estrie – CHUS du 1^{er} avril au 30 septembre 2015

- CONSIDÉRANT :**
- Que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
 - Que les quatre bilans de la présidente-directrice générale (1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015) représentent toutes les activités entourant la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de sa gouvernance;
 - Que le Bureau de direction a accepté les bilans de la présidente-directrice générale lors de ses rencontres du 11 septembre 2015 et du 2 octobre 2015;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **De prendre acte des bilans de la présidente-directrice générale du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015, y incluant les 232 résolutions adoptées par cette dernière, et de recommander sa diffusion auprès des gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.**

6.2.2 Calendrier 2015-2016 du conseil d'administration pour approbation

La présidente-directrice générale fait état du calendrier déposé pour adoption.

Après questions et commentaires, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 238 – 2015-10-29

Relative à l'adoption du Calendrier 2015-2016 des activités et des séances du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- Les changements apportés au calendrier 2015-2016 des activités et des séances du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS présenté à la rencontre inaugurale le 7 octobre 2015.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **D'adopter le calendrier 2015-2016 modifié des activités et des séances du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.**

Le calendrier 2015-2016 adopté sera déposé sur le site internet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

6.3 Affaires universitaires

6.3.1 Nomination d'un membre régulier au Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS

Le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 239 – 2015-10-29

Relative à la nomination d'un membre régulier au Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS;
 - la recommandation de la présidente du comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS, Mme Chantal Doré, et les membres du CÉR suite à une consultation par courriel tenue le 20 septembre 2015.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'entériner la nomination du mandat suivant, comme membre intervenant, au sein du comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS :
 - o Mme Arzemina Spahic Blazevic, à titre de membre intervenant, pour la période du 24 novembre 2015 au 24 novembre 2017

7.0 POINTS DE DISCUSSION

7.1 Dépôt pour approbation du règlement sur la régie interne du conseil d'administration

La présidente-directrice générale fait état de la fiche synthèse et du règlement de régie interne du conseil d'administration, documents que tous ont reçus avant la séance.

Elle mentionne qu'il est de la responsabilité d'un conseil d'administration d'adopter son règlement de régie interne. Le MSSS a élaboré un projet de règlement de régie interne pour le conseil d'administration qui a été validé par la Direction des affaires juridiques du Ministère.

Le projet est en concordance avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* et avec les nouveaux éléments législatifs de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*. De plus, il tient aussi compte des pratiques de gouvernance reconnues, telles qu'elles seront abordées lors de la formation des membres des conseils d'administration du 3 novembre 2015.

Par ailleurs, bien que le ministre ait pris une orientation visant à harmoniser certains documents institutionnels, il est possible de demander une dérogation au MSSS afin d'effectuer des modifications. De plus, la présidente-directrice générale informe les membres que le MSSS vient de l'informer qu'un nouveau projet sera disponible au cours des prochaines semaines, considérant plusieurs commentaires qu'il a reçus. Ainsi, il serait approprié que le Comité de gouvernance et d'éthique puisse réviser la nouvelle version.

Après questions et commentaires, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 240 – 2015-10-29

Relative à l'approbation du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'adopter le règlement de régie interne le régissant;
 - le projet-type de Règlement de régie interne du conseil d'administration élaboré par le MSSS;
 - l'orientation ministérielle à l'effet d'harmoniser les documents institutionnels de l'ensemble des établissements du réseau;
 - la pertinence d'adapter les règles de régie interne à la situation propre du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique en lien avec l'élaboration des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter le projet-type de Règlement de régie interne du conseil d'administration;**
- **de mandater le comité de gouvernance et d'éthique de réviser, s'il y a lieu, ce règlement pour proposer au conseil d'administration, d'ici le 31 mars 2016, une version révisée qui aurait fait l'objet d'approbation par le MSSS.**

7.2 Élection du secrétaire du conseil d'administration

Le président réfère les membres à la fiche synthèse qu'ils ont reçue antérieurement, accompagnée d'un projet de résolution. Il indique que le secrétaire du conseil d'administration doit être élu par et parmi les membres du conseil d'administration. Les responsabilités du secrétaire du conseil d'administration sont prévues au règlement de régie interne du conseil d'administration.

Le secrétaire du conseil d'administration doit être élu, aux deux ans, par et parmi les membres du conseil d'administration (article 23 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*).

Par souci d'efficience, le secrétariat est historiquement assuré par le président-directeur général de l'établissement.

Le président, étant le seul officier désigné, il agira à titre de président d'élection. Il désigne un scrutateur pour l'assister qui n'est pas un administrateur. Il désigne donc M. Olivier Lemieux-Girard.

Le président invite les membres du conseil d'administration à proposer des candidatures pour le poste de secrétaire du conseil d'administration par et parmi les membres. Comme aucune candidature n'est soumise, il informe les membres de l'intérêt manifesté par Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 241 – 2015-10-29

Relative à l'élection du secrétaire du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- La responsabilité du conseil d'administration d'élire parmi ses membres un secrétaire du conseil d'administration;
 - Les responsabilités du secrétaire du conseil d'administration édictées par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;

- L'intérêt manifesté par Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, d'agir à titre de secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- Qu'aucun autre membre du conseil d'administration n'a manifesté son intérêt à agir à titre de secrétaire du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **D'élire Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à titre de secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.**

7.3 Création des comités du conseil d'administration et adoption de leurs mandats, responsabilités et composition

La présidente-directrice générale indique que des comités consultatifs, composés en majorité par des membres du conseil d'administration, doivent être mis en place pour assurer le bon fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit constituer des comités afin de respecter le cadre législatif. Il s'agit des comités suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique qui assure la saine gouvernance dans la conduite des affaires du conseil d'administration;
- Comité de vigilance et de la qualité qui veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services;
- Comité de vérification pour l'utilisation optimale des ressources, des suivis financiers et de l'analyse des états financiers;
- Comité de révision des plaintes médicales qui révisé le traitement accordé à l'examen de la plainte médicale d'un usager par le médecin examinateur.

Afin d'arriver à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration peut aussi constituer des comités facultatifs. Ceux-ci auront des mandats et des responsabilités visant à assurer l'analyse des dossiers. Les comités suggérés sont :

- Comité des ressources humaines et des communications qui définit les orientations en matière de philosophie de gestion des ressources humaines et de la planification de la main-d'œuvre;
- Comité sur les soins et services;
- Comité sur la mission universitaire qui exerce un mandat relatif à l'enseignement, la recherche, l'évaluation des technologies, les modes d'intervention en santé et le transfert des connaissances;
- Comité sur les mesures disciplinaires qui évalue les recommandations du comité de discipline du CMDP concernant une sanction à adresser à un de ses membres.

Outre ces comités, certains comités consultatifs au conseil d'administration, dont les responsabilités sont fixées par la LSSSS, sont aussi mis en place par l'établissement et assument des responsabilités envers le conseil d'administration.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 242 – 2015-10-29

Relative à la création des comités du conseil d'administration et adoption de leurs mandats, responsabilités et composition

- CONSIDÉRANT :**
- La responsabilité du conseil d'administration de mettre en place des comités obligatoires;
 - La possibilité pour le conseil d'administration de mettre en place des comités facultatifs (optionnels) afin de lui permettre d'actualiser efficacement son mandat;
 - Le règlement de régie interne du conseil d'administration;
 - Les pratiques de gouvernance reconnues;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de créer les comités suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vigilance et de la qualité;
- Comité de vérification;
- Comité de révision des plaintes médicales;
- Comité des ressources humaines et des communications;
- Comité sur les soins et services;
- Comité sur la mission universitaire;
- Comité sur les mesures disciplinaires.

Et d'adopter leurs mandats, responsabilités et l'éligibilité des membres.

Les membres vont recevoir, dans les prochains jours, une correspondance les invitant à signifier leurs préférences quant à leur participation aux travaux des comités du conseil d'administration. Par la suite, le président communiquera avec eux pour échanger sur l'appariement entre leurs intérêts et la composition souhaitée des comités. Les nominations seront confirmées à la prochaine séance du conseil d'administration.

7.4 Résultats financiers après six périodes

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter les résultats financiers après six périodes.

Monsieur Coubat rappelle les cibles de compression établies par le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et le plan du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire durable. De plus, il explique les résultats à la sixième période financière et la démarche budgétaire, qui comprend le sommaire des actions accomplies et les prochaines étapes. L'atteinte de l'équilibre budgétaire est envisagée au 31 mars 2016.

7.5 Tableau de bord après 5 périodes

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point à l'ordre du jour.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a convenu avec le MSSS une entente de gestion pour l'année 2015-2016. Cette entente, disponible au répertoire « Documents de référence », est composée d'attentes de nature administratives et d'engagements quant à des cibles à atteindre en regard des services des différents programmes, autant sur la productivité, de l'accès et de l'intensité des services. À chaque période (13/année) le portrait détaillé est produit et déposé au Bureau de direction pour suivi et actions au sein de chacune des directions. Cette reddition de compte est aussi faite au ministère à chaque période.

Les programmes santé mentale et jeunes en difficulté, ainsi que l'accès à un médecin de famille et à la médecine spécialisée, sont des priorités organisationnelles pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Des actions précises sont mises en place pour améliorer les résultats, elles font d'ailleurs partie de la planification organisationnelle 2015-2017.

8.0 RAPPORTS DES COMITÉS ET INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PDG

8.1 Comité des usagers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président invite M. Denis Marceau, personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, à faire un bref sommaire des activités liées au Comité. Il stipule que cette instance regroupe les 14 comités des usagers des anciens établissements qui continuent d'exister et d'exercer leurs responsabilités au sein du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. De plus, ils maintiennent leurs budgets pour les deux prochaines années. Toutefois, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit accorder à son Comité des usagers un budget à même son budget de fonctionnement. Le ministère se prononcera sous peu à cet égard.

8.2 CMDP / CII / CM

Le président invite Dr Mathieu Touchette, personne désignée par et parmi les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), à faire un résumé des activités du CMDP. Il mentionne que le Comité a élu son Comité exécutif transitoire et qu'il s'est réuni le 15 septembre dernier et qu'une séance générale aura lieu le 10 novembre prochain.

Le président invite M. Frédéric Grondin, membre désigné au conseil d'administration par le Conseil des infirmiers et des infirmières, à résumer les activités du Comité. Il indique que le comité est en transition et que les membres sont à planifier les élections et la séance annuelle qui auront lieu prochainement. Un appel de candidatures est en cours dans les établissements pour le début de l'année 2016.

Le président invite M. Martin Robert, membre désigné au conseil d'administration par le Conseil multidisciplinaire, à présenter un résumé du Comité ayant eu lieu le 7 octobre dernier. Puisque Monsieur Robert n'est pas membre de l'Exécutif du Conseil multidisciplinaire, il précise qu'il n'est pas en mesure de faire ce suivi. Une discussion a lieu sur la responsabilité des membres désignés par rapport à leur conseil ou comité. Une proposition sera faite à cet égard au prochain conseil d'administration.

8.3 DRMG / CRSP / Comité des services aux anglophones et Sages femmes

Le président invite Dre Raymonde Vaillancourt, Chef du Département régional de médecine générale (DRMG), à faire part des activités liées au Comité de direction du DRMG. À ce dernier, s'est ajouté en mai 2015 un représentant des territoires de Brome Missisquoi et de la Haute-Yamaska et, depuis septembre, l'ajout des deux directeurs des services professionnels adjoints de première ligne qui sont en lien avec le DRMG.

Elle stipule que la réglementation des DRMG, en lien avec la nouvelle gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, propose la création d'un Conseil consultatif du DRMG constitué de membres du comité directeur du DRMG, de coordonnateurs médicaux locaux de chaque réseau local de services (RLS), de directeurs des services professionnels (DSP) et de chefs médicaux et tout autre membre jugé pertinent.

Les tables territoriales du DRMG, essentielles à l'organisation médicale locale, continueront de fonctionner avec les responsables GMF, les chefs médicaux locaux, les coordonnateurs et leur gestionnaire de guichet. Elles devront s'assurer d'un support administratif adéquat.

Cette nouvelle gouvernance permettra ainsi d'assurer une plateforme d'échanges constructifs et d'orientations inspirées du partage des préoccupations, des réalités des RLS et des pistes de solution propices à améliorer l'accessibilité et l'organisation des services de première ligne pour l'ensemble de la région.

9.0 POINTS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

9.1 Journée de formation des membres du conseil d'administration

La présidente-directrice générale donne des précisions quant à la journée de formation qui aura lieu le mardi 3 novembre prochain. Les membres ont reçu la documentation afférente à cette rencontre.

9.2 Campagne de financement Centraide

Le président invite M. Murray McDonald et Dr Jean-François Trudel, représentants de la campagne Centraide, à faire la promotion sur cette activité de financement présentement en cours dans les installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et ceux-ci sollicitent la contribution des membres du conseil d'administration.

10.0 DIVERS

Aucun autre sujet n'est soumis.

11.0 HUIS CLOS

11.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Le président demande le huis clos pour ce point à l'ordre du jour, les invités quittent la salle.

Monsieur Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, fait rapport des éléments sur l'application de la procédure d'examen des plaintes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

12.0 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Les membres reçoivent, séance tenante, un formulaire d'évaluation de la séance du conseil d'administration qui sera remis à la fin de chaque rencontre. Les membres sont invités à le remplir et à le remettre à Mme France Desloges pour compilation des données. Les résultats seront partagés au début de la séance plénière de la prochaine réunion.

13.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, la séance est levée à 18 h 10.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire